

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 octobre 2020

## ----- Compte-rendu

L'an deux mille vingt et le vingt du mois d'octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nouveau bâtiment communal, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE, Elisabeth LAPEYRE Adjoint, Mmes et MM, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Maritchu ERRAMOUSPE, Jean-Baptiste MONLAU, Gilles LARQUE, Florence MESPLES DIT PEBOSCQ, Pierre MOUREU et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Mme Nathalie MALÉ, M. Christophe LAYAA-LAULHÉ, Mme Paula SANTOS, Mme Gaëlle PINSOLLE.

Monsieur Jean-Baptiste MONLAU a été élu secrétaire de séance.

Vu le Maire pour convocation le 9 octobre 2020 et affichage des délibérations le 29 octobre 2020.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Une minute de silence à la mémoire de Monsieur Samuel PATY victime d'une attaque terroriste, a été observée.

Présentation du fonctionnement du SIVU par Monsieur Philippe LALANNE, Maire de Larreule.

Madame la Maire propose à l'assemblée le rajout à l'ordre du jour, d'une décision modificative, et le retrait de la convention de mise à disposition de service-bibliothèque.

Le Conseil valide ces modifications.

### Décision modificative n°3

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget 2020.

Les membres du Conseil approuvent cette décision.

### Convention de financement de l'extension de la station d'épuration

La commune souhaite que la capacité de la station d'épuration soit portée à 750 habitants contre 495 habitants actuellement, afin de pouvoir répondre positivement aux demandes d'urbanisme et afin de répondre aux objectifs du futur PLUI.

Le montant estimé des travaux est de 231 000 € HT, une demande d'aide à l'Agence de l'Eau Adour Garonne est en cours.

L'assemblée valide la convention de financement de l'extension de la station d'épuration.

### Participation communale à la garantie maintien de salaire des agents titulaires

Le Conseil valide la participation de 30 € net pour la garantie maintien de salaire. Celle-ci sera versée aux agents après validation du Comité Technique du Centre de Gestion.

### Réaménagement des locaux de la mairie

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, le projet de mise en accessibilité des locaux de la mairie. Elle présente à l'assemblée le plan de financement et les obligations en termes de sécurité, d'accessibilité et de contrôle de l'amiante. Le projet est estimé à 25 000€ HT.

Le projet sera financé sur fond propre.

Le Conseil valide le projet.

## **Questions diverses :**

### **Subvention exceptionnelle**

Le Conseil valide le versement d'une subvention exceptionnelle, pour le financement de la location de la salle de Bouillon, d'un montant de 350 € au club de Tennis.  
Les années précédentes, cette somme était versée, directement, par la commune de Mazerolles à la commune de Bouillon.

### **Désignation de voie-zone d'activité**

Il est décidé de renommer la voie principale de la zone d'activité de l'Ayguelongue « chemin de l'Ayguelongue » et la première rue à droite en allant vers le lac, « chemin du Gers Dessus ».

### **Désignation du référent SIECTOM**

Monsieur Thierry DUCLOS-CAZENAVE est désigné référent développement durable. Ces missions seront de sensibiliser la population au tri sélectif, d'en diffuser les consignes et d'améliorer le tri sur les points de regroupement.

### **Fêtes communales**

Les fêtes communales n'auront pas lieu cette année. Dans le cadre du respect des règles sanitaires un dépôt de gerbe sera organisé en présence de Madame le Maire et Monsieur Michel DUFAU.

### **Résultat de la consultation pour le retour des cloches**

Avec 36 voix pour et 1 contre, le conseil valide le retour de la sonnerie des cloches le week-end à partir de 8 h 00.

### **Installations sportives autour du lac**

Un bureau de contrôle va être mandaté pour contrôler les installations présentes autour du lac. Cette démarche fait suite au projet de convention qui doit être signée entre les communes de Mazerolles, Momas, la Communauté de Communes des Luys en Béarn et l'Institut Adour. Ceci participera à l'embellissement du lac et l'image de la commune.

### **Location de la salle communale- état d'urgence sanitaire.**

Compte tenu de la dégradation des données épidémiologiques et hospitalières, le gouvernement a décidé de placer le département des Pyrénées-Atlantiques pour la totalité de son territoire, en zone "couvre-feu" dans l'état d'urgence sanitaire (décret 2020- 1294 du 23 octobre 2020).  
Les établissements recevant du public devront tous être fermés au public sur les horaires du couvre-feu, de 21 h à 6 h 00 du matin.

### **Éclairage public**

Un nouvel Arrêté portant réglementation de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune va être pris.

Vu par nous, maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 3 novembre 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 3 novembre 2020

Sceau de la mairie

Le Maire

Isabelle PÉGUILHÉ

